

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a enregistré dans la période 1976-1984.¹

Peut-on vraiment parler d'une école de recrues «mixte», lorsqu'il y a, d'une part quelques centaines d'hommes et, d'autre part deux ou trois femmes? Ce qui est spécialement inquiétant, c'est que certains responsables semblent croire que l'«intégration totale» des femmes dans l'armée a remédié à toutes les carences inhérentes à un service purement volontaire et que toute action de promotion est superflue.

De plus, on constate que les jeunes femmes s'intéressent surtout aux fonctions nouvelle-

ment accessibles. S'il est sans doute sympathique de rencontrer des femmes dans les troupes du train ou du génie, il serait plus utile de les voir plus nombreuses dans les unités qui ont pour mission – entre autres – d'apporter leur soutien aux autorités civiles, par exemple pour accueillir des réfugiés. Il est malheureusement vrai que les expériences acquises dans ce domaine pendant des dizaines d'années ont été perdues à la suite de l'abolition du service d'assistance du SCF/SFA. Les femmes qui ont une formation civile correspondante n'ont pas nécessairement envie d'accomplir une école de recrues qui demande aux femmes non

sportives des efforts physiques considérables.

Entendons-nous bien, je ne souhaite ni revenir en arrière ni restreindre les fonctions accessibles aux femmes. Par contre, en fixant les missions et les tâches de l'Armée XXI, les responsables devraient se poser la question de savoir si le système actuel de formation et d'engagement des femmes (et aussi des hommes) reste le seul possible et le plus adapté dans tous les domaines. A moins qu'on n'estime que la future armée n'a pas (plus) besoin de femmes...

Colonel Margrit Schilling

¹ Selon la statistique publiée dans *Die Frau in der Schweizer Armee*. Hauterive, éd. G. Attinger, 1990.

**TO KNOW –
HOW.**

THE BENEFITS OF TECHNOLOGY

SULZER